



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **27**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **24/10/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 31 OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ACTIVITES PLEINE NATURE : CREATION ESPACE
CYCLOTOURISME AVEC PPM**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY(Banyuls dels Aspres) à F.CHARPENTIER
CRUCQ Nadine (Fourques) à JL.PUJOL
S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusé(e)s :

L.FERRER (Thuir)

Absents:

C.VILA (Oms)
P.BELLEGRARDE (Passa)
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSSOLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

ACTIVITES PLEINE NATURE – CREATION ESPACE CYCLOT
MEDITERRANEE

Le Président **EXPOSE** à l'Assemblée le contexte du projet :

Le vélotourisme est en plein essor et en passe de devenir en France une touristique-économique à part entière. Dans ce domaine, le territoire du pays Pyrénées-Méditerranée regroupe plusieurs itinéraires, dont deux sites VTT labellisés et un réseau de professionnels, d'acteurs publics et institutionnels structuré.

Cependant, le territoire reste dépourvu d'une offre s'adressant aux cycloportifs et aux cyclotouristes ainsi que de boucles de promenades destinées aux familles.

Le Pays Pyrénées Méditerranée, les communautés de communes, les clubs locaux, et le Comité Départemental de cyclisme ont par conséquent, travaillé à la création d'une offre nouvelle : un « Espace Cycloport ».

Labellisation :

Un « Espace Cycloport » est un territoire labellisé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC), propice à la pratique du cyclisme sur route, proposant une sélection d'itinéraires adaptés au niveau des pratiquants et organisant les services nécessaires à cette pratique sportive.

L'espace cycloportif imaginé à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée totalisera 15 itinéraires sur les trois communautés de communes concernées (CCAspres : 5, CCVallespir : 5, et CC Haut-Vallespir : 5), empruntant essentiellement des routes à faible circulation sur près de 1000 kilomètres.

Dès que les trois Communautés concernées auront acté par délibération leur participation à ce projet, une convention de partenariat interviendra afin de préciser notamment :

- la collectivité assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée du plan d'actions de l'Espace Cycloport
- Les rôles et missions de chacun
- Les modalités financières de répartition financière.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACTE la participation de la Communauté de Communes des Aspres au projet de création d'un « Espace Cycloport » en partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée, la CC Vallespir, et la CC Haut Vallespir,

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE